

# CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU  
VENDREDI 9 JUILLET 2021**



## PROCÈS-VERBAL

**Hôtel de ville**

Parc de la Perraudière - BP 50139 - 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX

02 47 42 80 00 / [info@saint-cyr-sur-loire.com](mailto:info@saint-cyr-sur-loire.com)

[www.saint-cyr-sur-loire.com](http://www.saint-cyr-sur-loire.com)

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUILLET 2021**  
**Convocations envoyées le 25 juin 2021**



Le neuf juillet deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, salle Maurice Genevoix, sous la présidence de Monsieur Philippe BRIAND, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. BRIAND, Maire,

MM. VALLÉE et GIRARD, Mme LEMARIÉ, M. BOIGARD, Mme BAILLEREAU,  
M. GILLOT, Mme GUIRAUD, Adjointes,

MM. MARTINEAU et LAVILLATTE, Conseillers Municipaux Délégués,

Mmes PRANAL et RIETH, M. JOUANNEAU, Mmes TOULET, HINET et LESAGE,  
M. BEGUIN, Mmes RICHARD, RENARD et VALARCHER, M. PICHEREAU,  
Mmes FLACASSIER et EVEN-THIEBLEMONT, Mme DECOCK-GIRAUDAUD,  
M. DAVAUT, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :**

Mme JABOT, pouvoir à M. MARTINEAU,  
M. VRAIN, pouvoir à M. GILLOT,  
M. REUILLER, pouvoir à M. VALLÉE,  
M. QUEGUINEUR, pouvoir à M. GIRARD,  
M. VIGOT, pouvoir à M. BOIGARD,  
M. LEBOSSÉ, pouvoir à Mme DECOCK-GIRAUDAUD,  
M. VOLLET, pouvoir à Mme DECOCK-GIRAUDAUD.

**ÉTAIT ABSENTE :**

Mme BENOIST.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. PICHEREAU.



Monsieur BRIAND déclare la séance ouverte.



*Première Commission*

**INTERCOMMUNALITÉ - AFFAIRES GÉNÉRALES  
FINANCES – RESSOURCES HUMAINES  
SÉCURITÉ PUBLIQUE – SYSTÈMES D'INFORMATION**

Rapporteur :  
M. GIRARD

## ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*

**Monsieur BRIAND, Maire, présente le rapport suivant :**

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et de la validité des pouvoirs, la constatation des votes et le déroulement des scrutins.

Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de la séance qui sera utilisé pour établir les délibérations et le compte rendu de la séance.

\*\*\*

**Monsieur BRIAND :** *On m'a parlé de la candidature de Fabien PICHEREAU. Y-a-t-il d'autres candidatures ?*

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal,

- Nomme Fabien PICHEREAU en tant que secrétaire de séance.

\*\*\*

**FINANCES****Budget Principal 2021  
Examen et vote de la Décision Budget Modificative n° 1**

Rapport n° 101 :

**Monsieur GIRARD, Adjoint délégué aux Finances, Vice-Président de la commission Intercommunalité, Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique et Systèmes d'Information, présente le rapport suivant :**

*Il s'agit de l'examen et du vote de la Décision Budgétaire Modificative n° 1 que nous avons vu largement en détail à l'occasion de la dernière commission de lundi dernier. Je vous donne quelques éléments :*

**En fonctionnement, les principales dépenses sont :**

*30 125,00 € pour le paiement de l'assurance statutaire, un ajustement pour 2021,  
7 500,00 € pour une subvention à l'ouverture de la Maison d'Assistants Maternels O'Jardins de Capucine,  
4 000,00 € pour compléter l'inscription initiale des crédits concernant l'entretien des fontaines du Cœur de Ville,  
1 900,00 € pour permettre la prolongation du contrat de chauffage dont on parlera tout à l'heure,  
1 000,00 € pour permettre au futur agent de la Police Municipale, en remplacement de Jérôme SERVAIS, d'avoir son trousseau complet.*

*En recettes, une DGF inférieure aux prévisions, une dotation de péréquation supérieure à 1 200,26 € et surtout une notification des bases fiscales supérieure à 117 000,00 €.*

*Au final la section de fonctionnement dégage un excédent de 90 000,00 € qui servira à équilibrer la section d'investissement en y ajoutant 38 000,00 € pris sur les dépenses imprévues de la section de fonctionnement, soit au total 128 000,00 € virés en investissement.*

**En investissement, les principales dépenses sont :**

*96 000,00 € pour l'acquisition du mobilier de la Maison de quartier,  
76 000,00 € pour un complément au marché de démolitions,  
29 750,00 € pour les travaux de réfection de la toiture de la Ferme de la Rabelais,  
6 000,00 € pour le rachat du parc complet de défibrillateurs,  
6 800,00 € pour le matériel pour les élections notamment en raison de la situation sanitaire.*

*Des dépenses en moins avec l'annulation de l'acquisition du bois du Pot de Fer et le changement des fenêtres du bâtiment administratif reporté en 2022 avec un dossier CRTE. Des recettes en moins également avec la vente d'une parcelle rue de Coubertin et le fonds de concours TMVL pour l'acquisition du bois du Pot de Fer.*

*Finalement la section d'investissement se solde par un déficit de 128 325,00 € comblé par un virement de la section de fonctionnement du même montant.*

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget principal – exercice 2021.

(Délibération n° 259)

Transmise au représentant de l'Etat le 16 juillet 2021,

Exécutoire le 19 juillet 2021.

*~ ~ ~*

Arrivée de Madame Marie-Laure RENARD à 18 h 05.

*~ ~ ~*

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CONJOINTE DES COMMISSIONS  
MUNICIPALES DU LUNDI 5 JUILLET 2021**

*~\*~\*~*

Rapport n° 103 :

**Madame BAILLERAU :** *Je voulais juste souhaiter de bonnes vacances aux enfants, à leurs parents, aux équipes enseignantes. Après deux années scolaires éprouvantes on leur souhaite des vacances ressourçantes et reposantes. Nous avons fait le tour des écoles hier, avec les services et tout le monde en a bien besoin. Donc bonnes vacances à tous.*

**Monsieur le Maire :** *Merci.*

**Madame LEMARIÉ :** *Moi j'ai deux choses : le Conseil Métropolitain dimanche 11 juillet à 10 h 00 à la Camusière à Saint-Avertin et ce soir, nous rencontrons le Maire allemand Jan NESSELRATH qui est de passage à Tours pour rejoindre son lieu de vacances au sud de la France.*

*Enfin, je suis allée à la première représentation du théâtre de l'Ante lundi, « Chez Arthur, cabaret du temps retrouvé ». Le temps étant moyen ils ont fait repli à la salle Rabelais. Tout ça pour vous dire que la très bonne distribution et la salle Rabelais ont vraiment enchanté les personnes qui étaient présentes. L'accoustique est très bonne. Vraiment c'était parfait.*

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal,

➤ Prend bonne note de ces informations.

*~\*~\*~*

*Troisième Commission*

**JEUNESSE - ENSEIGNEMENT  
LOISIRS – PETITE ENFANCE**

Rapporteur :  
Mme GUIRAUD

**PETITE ENFANCE****Réservation de places municipales au sein de la crèche inter-entreprises  
« les Galopins »****Convention avec la société EVANCIA**

Rapport n° 300 :

**Madame GUIRAUD, Adjointe déléguée à la Petite Enfance, présente le rapport suivant :**

Afin de répondre à la demande croissante de places d'accueil en structure collective petite enfance, la Mairie de Saint-Cyr-sur-Loire a réservé 4 places d'accueil au sein de la crèche inter-entreprises « Les Galopins » lors de sa création en septembre 2008. Cet établissement d'Accueil du Jeune Enfant, géré par la société « Evancia » est situé dans la zone Equatop à Saint-Cyr-sur-Loire. La réservation de ces places a été soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine au titre du Contrat Enfance et Jeunesse.

A compter du mois de novembre 2012, la Ville a décidé de réserver 5 places d'accueil supplémentaires dans cet équipement, toujours dans le souci de répondre à la demande d'accueil des familles. La réservation de ces places supplémentaires n'a pas été soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine.

En juin 2015, la Ville a informé la société Evancia de son souhait de réserver 8 places et non plus 9 compte tenu de la création de places d'accueil notamment en Maison d'Assistants Maternels sur le territoire communal. Une convention précise les tarifs, modalités, engagements réciproques... relatifs à la réservation de ces places.

La convention relative à la réservation de ces places qui prenait effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 vient à échéance le 31 août 2021. Elle était en effet conclue pour une année reconductible quatre fois au maximum.

Il est proposé de procéder à la signature d'une nouvelle convention de réservation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour une durée d'une année. Elle est reconductible au maximum deux fois pour se caler sur la date de révision estimée du Contrat Enfance et Jeunesse qui viendra à échéance en fin d'année 2023.

Le prix du berceau a été négocié à la baisse après rencontre des représentants de la société Evancia : il passerait de 11 989,00 € par place au terme de la convention actuelle à 10 800,00 € par place (soit 10 % de baisse). Les autres conditions initiales des conventions : formule de révision de prix, documents à produire... sont identiques.

La commission conjointe a examiné cette proposition lors de sa réunion du lundi 5 juillet 2021 et a émis un avis favorable à l'adoption de cette convention de réservation.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) Approuver le projet de convention de réservation joint,

- 2) Autoriser Monsieur le Maire et/ou l'adjoint délégué à signer ladite convention,
- 3) Préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Communal, chapitre 011 - article 611.

*~~~~~*

**Madame GUIRAUD** : *La convention passée avec le gestionnaire EVANCIA qui gère la crèche inter-entreprises « les Galopins », dans laquelle la Ville a 8 berceaux, arrive à échéance le 31 août. Nous avons rencontré Madame GARRIGUES, la responsable du développement, afin de mettre en place une nouvelle convention.*

*Lors de cette réunion, nous avons négocié une baisse de 10 % du coût du berceau et je vous propose donc d'approuver les termes de cette convention pour une durée d'un an reconductible deux fois maximum, ce qui nous permettra de nous caler sur la date de révision du contrat Enfance et Jeunesse que nous avons avec la CAF et qui arrivera à échéance en fin d'année 2023.*

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTE** le rapport ci-dessus.

(Délibération n° 260)

Transmise au représentant de l'Etat le 12 juillet 2021,

Exécutoire le 12 juillet 2021.

*~~~~~*

*Quatrième Commission*

**URBANISME - PROJETS URBAINS - AMÉNAGEMENT  
URBAIN - COMMERCE - ENVIRONNEMENT  
MOYENS TECHNIQUES**

Rapporteurs  
M. GILLOT  
M. GIRARD

**ZAC DU BOIS RIBERT**

**Convention de mise à disposition et de servitude avec le SIEIL sur les parcelles cadastrées section AH n° 166 et 202 pour une extension du réseau**



Rapport n° 400 :

**Monsieur GILLOT, Adjoint délégué à l'Urbanisme, présente le rapport suivant :**

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) souhaite réaliser une extension du réseau de distribution publique d'énergie électrique dans la ZAC du Bois Ribert pour le lot n°5a, récemment vendu par la Ville à la S.C.C.V. LE 212 (venant aux droits de la société ECI PROMOTION représentée par Madame Catherine ROYER).

Cette opération nécessite le passage de canalisations électriques souterraines (câbles – fourreau) et un coffret électrique de réseau sur les parcelles cadastrées section AH n° 166 et 202, représentant la rue Mireille Brochier, dépendant du Domaine Privé de la Commune.

Aujourd'hui, le SIEIL sollicite la Ville pour la validation de cette opération afin d'autoriser le passage d'une canalisation électrique.

En raison de l'intérêt général des travaux projetés et de leur exécution aux frais des collectivités et des usagers, le SIEIL versera une indemnité d'un euro symbolique à la Ville.

Les commissions municipales ont examiné ce dossier lors de la réunion conjointe du lundi 5 juillet 2021 et ont émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) Donner son accord pour la conclusion avec le SIEIL d'une convention amiable de mise à disposition et de servitude sur les parcelles cadastrées section AH n°166 et 202 appartenant à la Commune,
- 2) Autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles qui en découlent.



**Monsieur GILLOT :** *C'est une convention assez habituelle qui permet au SIEIL de faire passer une canalisation souterraine sur les parcelles AH n° 166 et 202 qui dépendent du domaine privé de la commune, le tout pour alimenter les zones de la ZAC Bois Ribert.*

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTÉ** le rapport ci-dessus.

(Délibération n° 261)

Transmise au représentant de l'Etat le 12 juillet 2021,

Exécutoire le 12 juillet 2021.

*rrr*

## MOYENS TECHNIQUES

### Maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux Appel d'offres ouvert Autorisation du Conseil Municipal pour la signature du marché



Rapport n° 401 :

**Monsieur GIRARD, Adjoint délégué aux Finances, Vice-Président de la Commission d'Appel d'Offres, présente le rapport suivant :**

La ville de Saint-Cyr-sur-Loire dispose, depuis février 2004, d'un marché d'exploitation de chauffage de ses bâtiments comprenant les prestations de fourniture de chaleur (P1), d'entretien des installations (P2), de gros entretien (P3) et de garantie totale (P3RM). Ce marché est arrivé à son terme le 14 juin 2013. La ville a donc lancé une consultation pour le renouvellement de ce contrat. A cet effet, elle avait confié un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage au bureau Best Energie avec pour mission d'élaborer un dossier de consultation des entreprises. L'objectif de ce nouveau contrat a été de proposer des économies d'énergie à travers une clause d'intéressement.

Par délibération en date du 13 mai 2013, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise ENGIE COFELY pour sa proposition en option (tarif dérégulé) et avec la variante EnR&R (énergie renouvelable et de récupération).

Ce marché porte sur les prestations d'exploitation des installations thermiques et aérauliques des bâtiments communaux de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire P1-P2-P3 avec intéressement aux économies d'énergie. Il s'agit d'un marché conclu pour une période allant du **15 juin 2013 au 30 juin 2021**. Il comprend la fourniture, la production et la distribution de chaleur (P1), l'entretien courant des installations (P2), leur gros entretien et leur renouvellement (P3), l'amélioration de leur efficacité énergétique (P3.2) et leur mise en conformité (P3.3).

En fonction de la nature des installations, le paiement du combustible se fait soit selon la quantité de chaleur fournie et mesurée par comptage (sur 18 bâtiments) soit en fonction de la quantité de combustible livré (sur 20 bâtiments).

Ce marché prévoit le partage des économies de combustible par rapport à la consommation de référence d'un hiver type. Il a été demandé en option au fournisseur de proposer un tarif dérégulé. Enfin, une variante au titre du P3 EnR&R (énergie renouvelable et de récupération) a été autorisée.

Ce marché a été modifié par différents avenants afin de :

- supprimer et ajouter des travaux de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique, notamment sur le plan de l'eau chaude sanitaire sur différents bâtiments,
- réhausser la température au sein de l'hôtel de ville de 1°,
- réajuster le contrat vis-à-vis de l'état du matériel,

- ajuster les obligations contractuelles pour prendre en compte de nouvelles maintenances ou arrêts de maintenance d'équipements thermiques ainsi que la modification de cibles de consommation sur des sites communaux pour une meilleure performance énergétique.

Ce dossier est suivi tant techniquement que financièrement (contrôle des factures) par le Service Energie de la Métropole depuis l'adhésion de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire à ce service.

Comme indiqué ci-dessus, le marché conclu en 2013 arrive à terme le 30 juin 2021. Un dossier de consultation des entreprises a donc été élaboré par le Service Energie de TMVL et transmis en Mairie le 19 mars dernier.

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) à la date du 25 mai 2021 avec une date limite de remise des offres fixée au 24 juin 2021 à 12 heures. Quatre entreprises ont déposé une offre ; elles ont été envoyées au Service Energie pour analyse.

L'analyse des offres a révélé des incohérences dans le CCTP et ses annexes, notamment au niveau de l'annexe 4, nécessitant une requalification de ce dernier et, par conséquent, rendant le choix de l'offre impossible.

Aussi, par délibération en date du 21 mai 2021, le Conseil Municipal a déclaré la consultation sans suite pour motif d'intérêt général – motif technique selon l'article R 2185-1 et R 2385-1 du Code de la Commande Publique.

Un nouveau CCTP a donc été élaboré et un nouvel avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) et au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) à la date du 25 mai 2021 avec une date limite de remise des offres fixée au 24 juin 2021 à 12 heures. Quatre entreprises ont déposé une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 juillet 2021 afin d'examiner le rapport d'analyse des offres et effectuer le choix de l'entreprise pour ce marché.

Ce rapport a été soumis à l'avis des commissions municipales conjointes du lundi 5 juillet 2021.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir : ENGIE SOLUTIONS – Agence Maine Centre Poitou – 6 rue Léandre Pourcelot – 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE, pour un montant de 2 863 238,74 € HT,
- 2) Préciser que les crédits budgétaires sont prévus au budget communal exercice 2021, chapitre 011- articles 60612 et 6156 et qu'ils le seront chaque année ultérieure en tant que de besoin.

*~ ~ ~*

**Monsieur GIRARD :** *Il s'agit de la maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux. C'est un appel d'offres*

*ouvert. Vous le savez sans doute, la ville de Saint-Cyr, depuis février 2004, a un marché d'exploitation de chauffage de ses bâtiments comprenant les prestations de fourniture de chaleur, d'entretien des installations, de gros entretiens et de garanties totales. C'est un marché qui a été conclu pour la période allant du 15 juin 2013 au 30 juin 2021.*

*Un appel d'offres a été lancé. Un dossier de consultation des entreprises a été élaboré par le service Energies de Tours Métropole Val de Loire avec la Mairie de Saint-Cyr, transmis à la Mairie le 19 mars.*

*Un premier appel a été lancé. Il est revenu infructueux. Un nouvel appel a été lancé et 4 entreprises ont donc répondu : Dalkia, Idex, Engie et Eiffage. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie mercredi dernier et son choix s'est porté sur la société Engie pour un marché d'une durée de 8 ans avec un montant total, sur ces 8 ans, d'un peu plus de 3,4 millions d'euros.*

**Monsieur le Maire :** *Cela fait des sous...*

**Monsieur GIRARD :** *Oui effectivement c'est un gros contrat.*

Le rapport entendu,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le rapport ci-dessus.

(Délibération n° 262)

Transmise au représentant de l'Etat le 12 juillet 2021,

Exécutoire le 12 juillet 2021.

*~~~~~*

## QUESTIONS DIVERSES

Fermeture du pont Napoléon :

**Monsieur le Maire :** *Nous allons pouvoir partir en vacances sereins. Pendant ce temps-là ils vont faire le pont Napoléon. J'en profite pour dire que je suis vert de rage. Je ne comprends pas comment on peut fermer le pont Napoléon 2,5 mois pour faire des travaux qui devraient durer 3 semaines.*

*Je le dis comme je le pense, c'est scandaleux. Quand il n'y a plus de patron, il n'y a plus de patron. Je n'ai jamais vu ça. Vous allez sur le pont dans la journée il n'y a personne qui travaille dessus. Ils pouvaient fermer une fois la moitié du pont, faire tout un côté et ensuite faire l'autre côté. A la limite, pour pouvoir refaire le bitume et le faire comme il faut sur la partie médiane on le ferme 2 jours et on le fait la nuit.*

*Je le dis, je n'ai jamais vu ça. Vous vous rendez compte que c'est fermé tout juillet et tout août ? En plus au mois de juin c'était partiellement fermé...*

*Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 20 septembre. D'ici là je vous souhaite tous de bonnes vacances. J'étais ravi de vous voir. Je suis désolé parce que ce n'était pas très long mais nous voulions, avant les vacances, passer tout ce qu'il fallait pour pouvoir partir sereinement et que l'administration puisse bien fonctionner. Merci à vous toutes et à vous tous.*

*~~~~~*

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 18 h 10.

*~~~~~*